

# ASSEMBLEE GENERALE

NEUVIEME SESSION

Documents officiels



SEANCE

(SEANCE DE CLOTURE)

Jeudi 16 décembre 1954,  
à 15 h. 25

New-York

## SOMMAIRE

	Pages
Point 73 de l'ordre du jour:	
Commémoration en 1955 du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies .....	339
Point 38 de l'ordre du jour:	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (suite) .....	341
Point 48 de l'ordre du jour:	
Indemnités accordées par le Tribunal administratif des Nations Unies: avis consultatif de la Cour internationale de Justice (fin) .....	341
Point 53 de l'ordre du jour:	
Organisation du Secrétariat (fin) .....	341
Point 38 de l'ordre du jour:	
Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (fin) .....	342
Achèvement des travaux de la Commission .....	342

**Président: M. Pote SARASIN (Thaïlande).**

## POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR

### Commémoration en 1955 du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (A/2864, A/C.5/620, A/C.5/L.329, A/C.5/L.330)

1. Le **PRESIDENT** donne lecture d'une lettre par laquelle le Président de l'Assemblée générale lui fait savoir que, le 15 décembre 1954, à sa 513<sup>ème</sup> séance plénière, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de la neuvième session la question nouvelle ci-après: "Commémoration en 1955 du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies". Sur la recommandation du Bureau, l'Assemblée générale a renvoyé la question, devenue le point 73 de l'ordre du jour, à la Cinquième Commission pour examen et rapport.

2. Le **SECRETARE GENERAL** dit que, ainsi que le Président de l'Assemblée générale en a informé l'Assemblée à la 513<sup>ème</sup> séance, le projet de résolution qui figure à l'annexe II du document A/2864 avait un caractère entièrement provisoire. Après la discussion au Bureau et les échanges de vues qui ont suivi, le Secrétaire général a jugé bon de préparer un projet de résolution révisé (A/C.5/L.329) dans lequel il tient compte des observations que la délégation du Royaume-Uni, appuyée par d'autres délégations, a faites à la 101<sup>ème</sup> séance du Bureau.

3. Commentant brièvement le projet de résolution révisé, le Secrétaire général déclare que la plupart des délégations semblent juger que l'Organisation des Nations Unies ne devrait participer activement aux cérémonies commémoratives de San-Francisco que pendant sept jours, dont quatre seraient consacrés à des réunions non officielles qui se dérouleraient comme les séances de l'Assemblée générale. A ce propos, le Secrétaire

général souligne le fait qu'il n'a jamais eu l'intention de proposer que ces réunions soient l'occasion de controverses et de discussions politiques sur des sujets particuliers, comme c'est le cas pour les séances des sessions ordinaires de l'Assemblée. Les séances fourniront simplement aux représentants des Etats Membres l'occasion de réaffirmer les principes et les buts des Nations Unies, de préciser à nouveau le rôle de l'Organisation dans les affaires mondiales et de faire les déclarations qu'appellent ces cérémonies commémoratives.

4. Comme le projet de résolution révisé remplace le mémoire explicatif qui fait l'objet du document A/2864, le Secrétaire général propose que, si la Commission le veut bien, le projet de résolution serve de point de départ à la discussion.

5. Il donne à la Commission l'assurance qu'il s'efforcera de ne pas dépasser les crédits dont le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'ouverture. Il est sûr que, s'il rencontrait des difficultés, la Cinquième Commission et l'Assemblée générale ne verraient pas d'inconvénient à ce qu'il se mette en rapport avec le Comité consultatif.

6. **M. HALL** (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que le Comité consultatif a disposé de très peu de temps pour étudier les incidences financières de la commémoration du dixième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, n'a pas été en mesure de présenter, comme il le fait habituellement, un rapport écrit à l'Assemblée générale et à la Cinquième Commission.

7. Le Secrétaire général a accepté les propositions faites par plusieurs délégations et a modifié le projet qui figurait dans son mémoire explicatif du 11 décembre 1954 (A/2864); si les cérémonies ne durent plus qu'une semaine au lieu de deux, les dépenses prévues dans le document A/C.5/620 s'en trouveront réduites dans une proportion correspondante. Le Comité consultatif a eu connaissance à l'avance de la proposition du Secrétaire général, et il lui a donc été possible d'examiner les conséquences financières du projet révisé. Le Secrétaire général a raison de juger souhaitable que le plus grand nombre possible de Ministres des affaires étrangères des Etats Membres assistent aux cérémonies, et, s'il demande un crédit de 59.500 dollars, c'est parce qu'il compte que cinquante des soixante Etats Membres pourront effectivement se faire représenter par leur Ministre des affaires étrangères. Le Comité consultatif donne son accord de principe, mais il recommande les dispositions budgétaires suivantes qui sont légèrement différentes: le poste frais de voyage des représentants serait séparé des autres, et l'on prévoirait à ce titre un crédit de 40.000 dollars, étant entendu que, le cas échéant, le Secrétaire général serait autorisé à prélever le complément nécessaire sur le Fonds de roulement, et que, dans l'hypothèse inverse,

le montant non dépensé ne serait pas employé à d'autres fins. Il est clair que les dispositions recommandées par le Comité consultatif ne vont pas à l'encontre du but recherché par le Secrétaire général, à savoir la présence aux cérémonies commémoratives du plus grand nombre possible de Ministres des affaires étrangères, et d'ailleurs le Comité consultatif examinera avec bienveillance toute proposition qui pourrait être faite.

8. En ce qui concerne les autres postes, il est évident que, si les cérémonies durent moins longtemps que le Secrétaire général ne l'avait initialement proposé, il y a lieu de prévoir des dépenses beaucoup moins importantes, notamment pour l'indemnité de subsistance du personnel et le personnel temporaire. Le Comité consultatif estime également que l'on pourrait envoyer à San-Francisco un nombre beaucoup moins élevé de fonctionnaires, surtout en ce qui concerne les hauts fonctionnaires et les services organiques. Ne devraient se rendre aux cérémonies que ceux dont la présence est jugée indispensable à la bonne marche des séances ou au déroulement de la conférence. Il n'est pas absolument nécessaire, par exemple, que tous les sous-secrétaires ou fonctionnaires de rang équivalent soient présents aux cérémonies commémoratives. Le personnel des services de l'information, le personnel des services d'administration et des services généraux et peut-être le personnel du service des conférences peuvent aussi être réduits.

9. Le Comité consultatif recommande donc l'ouverture d'un crédit de 40.000 dollars pour les frais de voyage des représentants et, pour les autres postes, l'ouverture d'un crédit global de 60.000 dollars dont la répartition serait laissée à la discrétion du Secrétaire général. Si cependant la somme de 100.000 dollars se révèle insuffisante, M. Hall est certain que le Comité consultatif examinera très volontiers toutes propositions que le Secrétaire général pourra lui soumettre.

10. Appuyant le projet de résolution révisé, M. SANDLER (Suède) dépose le texte de son amendement (A/C.5/L.330) au paragraphe 2 de la partie B, dans lequel il propose que les réunions non officielles soient présidées par M. Eelco van Kleffens, Président de la neuvième session de l'Assemblée générale.

11. M. CLOUGH (Royaume-Uni) approuve entièrement la proposition du Secrétaire général tendant à ce que les Membres de l'Organisation des Nations Unies tiennent à San-Francisco, en juin 1955, des réunions non officielles pour commémorer le dixième anniversaire de l'Organisation. Si l'on veut que ces cérémonies répondent à leur raison d'être, il faut qu'elles aient un caractère purement commémoratif et qu'en soit exclue toute discussion qui risquerait d'évoquer des sujets litigieux. Il importe également que les dispositions prises en vue de cette conférence ne donnent absolument pas lieu d'accuser l'Organisation de prodigalité.

12. Le représentant du Royaume-Uni accueille avec satisfaction le projet de résolution révisé, qui prévoit que les cérémonies commémoratives dureront sept jours, dont quatre seraient consacrés à des réunions non officielles auxquelles tous les Etats Membres se feraient représenter. La durée ainsi prévue pour cette conférence semble tout à fait suffisante pour des cérémonies commémoratives.

13. Il faut tenir le plus grand compte de l'intervention du Président par intérim du Comité consultatif, et

M. Clough pense que le Comité a raison de recommander d'ouvrir, outre le crédit de 40.000 dollars pour les frais de voyage des représentants des Etats Membres, un crédit de 60.000 dollars pour faire face aux dépenses que les cérémonies commémoratives entraîneront pour l'Organisation.

14. M. Clough est heureux que le Secrétaire général ait déclaré qu'il était prêt à accepter la recommandation du Comité consultatif; quant à la réserve du Secrétaire général touchant les mesures qu'il prendrait s'il constatait que le crédit accordé est insuffisant, elle paraît justifiée.

15. M. BIHIN (Belgique), appuyant le projet de résolution révisé, s'associe à la proposition de la Suède tendant à ce que M. Eelco van Kleffens préside les cérémonies de San-Francisco.

16. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) se prononce en faveur des propositions qui figurent dans le mémoire du Secrétaire général, ainsi que du projet de résolution révisé et de la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 100.000 dollars.

17. M. ASHA (Syrie) est heureux de constater qu'il n'y a pas de divergence de vues entre le Secrétaire général et le Comité consultatif. Il approuve le projet de résolution révisé et constate avec satisfaction que le Secrétaire général a accepté les recommandations du Comité consultatif concernant les incidences financières des réunions commémoratives qui se tiendront à San-Francisco. M. Asha approuve aussi l'amendement de la Suède.

18. M. PACHACHI (Irak), appuyant le projet de résolution révisé et la recommandation du Comité consultatif, exprime la reconnaissance de son gouvernement à la ville et à la population de San-Francisco pour l'invitation généreuse qu'elles ont adressée à l'Organisation.

19. Il n'est pas en mesure d'appuyer l'amendement de la Suède, car il estime qu'il appartient aux participants à la réunion de San-Francisco d'élire leur président.

20. M. ORDONNEAU (France), s'associant aux paroles qu'a prononcées le représentant du Royaume-Uni, appuie le projet de résolution révisé du Secrétaire général.

21. M. STRAUCH (Brésil) se joint aussi au représentant du Royaume-Uni et se prononce en faveur du projet de résolution révisé et des recommandations du Comité consultatif.

22. M. SAPRU (Inde) approuve le projet de résolution révisé. Pensant que les cérémonies de San-Francisco doivent se caractériser par leur brièveté et n'entraîner aucune dépense inutile, il est favorable aux recommandations du Comité consultatif.

23. M. KOS (Yougoslavie), appuyant le projet de résolution révisé et les recommandations du Comité consultatif, estime que la réunion de San-Francisco doit avoir un caractère purement commémoratif.

24. Il est d'avis d'adopter l'amendement de la Suède, qui empêcherait que l'élection du président lors des cérémonies de San-Francisco ne donne lieu à la moindre difficulté.

25. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) aurait préféré que la dixième session de l'Assemblée générale eût lieu à San-Francisco, mais il se prononce en faveur de la proposition du Secrétaire général ten-

dant à organiser en juin des cérémonies commémoratives d'une ampleur moindre. Toutes les délégations seront heureuses d'avoir l'occasion de retourner dans la ville qui a vu la naissance de l'Organisation et de proclamer à nouveau leur attachement aux buts et principes de la Charte. Il est regrettable que le projet de résolution ne prévoit la présence que d'un seul représentant de chaque Etat Membre.

26. Le représentant de l'Uruguay votera pour le projet de résolution révisé (A/C.5/L.329) et pour l'amendement de la Suède (A/C.5/L.330).

27. M. HASSAN (Pakistan) est tout à fait partisan du projet de résolution révisé proposé par le Secrétaire général et de l'amendement de la Suède. Il convient que le dixième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies soit célébré à San-Francisco, où la Charte a été signée.

28. M. CORDIER (Secrétariat) dit que le Secrétaire général accepte l'amendement de la Suède à son projet de résolution.

29. M. CUTTS (Australie) est heureux de constater que le projet de résolution mentionne l'invitation que l'Organisation a reçue de la ville de San-Francisco et à laquelle la délégation australienne est très sensible. Il craignait un peu, au début, que l'on ne donnât trop d'ampleur aux cérémonies, et il est heureux que l'on opte maintenant pour un programme plus limité.

30. Le représentant de l'Australie propose que le comité dont la constitution est prévue au paragraphe 3 de la partie B du projet de résolution comprenne sept membres, de façon que toutes les régions et tous les intérêts soient représentés; il propose aussi que ces membres soient nommés par le Président de l'Assemblée générale.

31. M. CORDIER (Secrétariat) déclare que le Secrétaire général accepte cette proposition. La Commission pourrait demander au Président de l'Assemblée générale de soumettre à la prochaine séance plénière de l'Assemblée la liste des Etats qu'il propose de nommer au comité.

*Cette proposition est adoptée.*

*A l'unanimité le texte révisé du projet de résolution, sous sa forme modifiée, est adopté.*

32. Le PRESIDENT met aux voix la recommandation du Comité consultatif tendant à ouvrir un crédit de 100.000 dollars pour faire face aux dépenses qu'entraînera la célébration du dixième anniversaire de l'Organisation, étant entendu que, sur ce montant, 40.000 dollars seraient réservés pour les frais de voyage des représentants.

*Par 40 voix contre zéro, avec 2 abstentions, cette proposition est adoptée.*

33. Répondant à M. M. I. BOTHA (Union Sud-Africaine), M. CORDIER (Secrétariat) confirme que, de l'avis du Secrétaire général, les modifications apportées au projet initial auront pour effet de réduire de manière appréciable les dépenses relatives aux fournitures, au matériel, aux services et au personnel.

#### POINT 38 DE L'ORDRE DE JOUR

#### Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (A/C.5/L.327, A/C.5/L.328) [suite]

##### Examen en deuxième lecture (fin)

34. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution relatif aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice 1955 (A/C.5/L.327).

*Par 34 voix contre 4, avec une abstention, ce projet de résolution est adopté en deuxième lecture.*

35. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) rappelle qu'au cours de l'examen de ce projet de résolution, la délégation de l'URSS a déjà expliqué son vote au sujet d'un certain nombre de points. Elle est opposée, notamment, à l'ouverture de crédits tant pour la Commission spéciale pour les prisonniers de guerre que pour l'achat de médailles commémoratives de Corée. Aussi a-t-elle voté contre l'ensemble du projet de résolution.

36. Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution portant ouverture de crédits pour l'exercice financier 1955 (A/C.5/L.328).

*Par 36 voix contre 4, ce projet de résolution est adopté en deuxième lecture.*

37. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) a voté contre le projet de résolution pour les raisons qu'il a exposées au cours de la discussion générale et au cours des débats relatifs à divers chapitres du budget. Il ne peut approuver le montant des prévisions budgétaires, qu'il juge excessif et injustifié. Pour s'acquitter de sa tâche véritable, l'Organisation n'a pas besoin de plus de 35 millions de dollars, y compris les fonds provenant des recettes accessoires.

#### POINT 48 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Indemnités accordées par le Tribunal administratif des Nations Unies: avis consultatif de la Cour internationale de Justice (A/C.5/L.324) [fin]

38. M. CARBONNIER (Suède) rappelle que la Cinquième Commission a décidé que le comité spécial chargé d'étudier la question de l'institution d'une procédure de recours se composerait de quinze membres. La délégation suédoise estime qu'il vaudrait mieux appeler également la Norvège et la Syrie à faire partie de ce comité. Elle s'apprête à présenter à l'Assemblée une proposition dans ce sens, et elle pense qu'il y a intérêt à en aviser la Commission dès maintenant.

39. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que la Commission devrait se borner à examiner le projet de rapport du Rapporteur, le représentant de la Suède saisissant l'Assemblée de sa proposition.

40. Le PRESIDENT partage cette manière de voir.

*La Commission décide de n'examiner que le projet de rapport du Rapporteur.*

41. Le PRESIDENT met aux voix le projet de rapport du Rapporteur (A/C.5/L.324).

*Le projet de rapport est approuvé.*

#### POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Organisation du Secrétariat (A/C.5/L.325) [fin]

42. M. SAPRU (Inde) rappelle qu'au cours de la discussion le chef de la délégation indienne a dit qu'il ne fallait ni faire exécuter divers travaux sous contrat ni confier à des organisations bénévoles certaines tâches qui, en fait, sont du ressort de l'Organisation elle-même. Il demande si le Rapporteur pourrait mentionner ces observations dans son rapport.

43. M. LIVERAN (Israël) (Rapporteur) répond qu'en rédigeant son rapport il s'est demandé s'il devait

ne traiter que de la réorganisation proprement dite ou bien évoquer toutes les autres questions qui avaient été abordées au cours de la discussion. Il a opté pour la première solution, mais, si la Commission n'y voit pas d'objections, il modifiera son projet de rapport pour donner satisfaction au représentant de l'Inde.

*Il en est ainsi décidé.*

*Le projet de rapport sur l'organisation du Secrétariat (A/C.5/L.325) est adopté sous sa forme modifiée.*

#### POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (A/C.5/L.326) [fin]

44. M. CUTTS (Australie) rappelle que pendant la discussion relative aux sièges permanents de l'Union internationale des télécommunications (UIT) et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), sa délégation a fait observer que l'aspect financier de la question était du ressort de ces deux institutions et que, si plusieurs solutions étaient possibles, il n'en fallait pas moins bien préciser que le coût des bâtiments en question ne saurait être imputé sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Au paragraphe 33 du projet de rapport (A/C.5/L.326), il n'est pas suffisamment tenu compte de ces observations. Si la Commission n'y voyait pas d'inconvénient, la dernière phrase de ce paragraphe pourrait être modifiée comme suit: "Une délégation a estimé cependant qu'il appartenait aux institutions elles-mêmes de prendre les dispositions d'ordre financier et que, étant entendu que l'Organisation des Nations Unies pourrait aider les institutions par une avance de fonds ou un prêt consenti sur le Fonds de roulement, les dépenses ne devraient pas être imputées directement sur le budget ordinaire de l'Organisation."

*Cet amendement est adopté.*

*Le projet de rapport relatif aux prévisions budgétaires pour l'exercice financier 1955 (A/C.5/L.326) est adopté sous sa forme modifiée.*

#### Achèvement des travaux de la Commission

45. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission qui, par leur esprit d'extrême coopération, ont permis à la Commission d'épuiser en temps voulu un ordre du jour long et complexe. S'adressant au Vice-Président, qui doit quitter sous peu l'Organisation, le Président lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir. Il remercie ensuite le Rapporteur et les autres collaborateurs de la Commission et rend hommage tant au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui n'a cessé de prêter son concours à la Commission, qu'au Secrétaire général, à ses adjoints et à ses conseillers, qui ont constamment fait preuve du plus entier esprit de coopération, et à tous les fonctionnaires du Secrétariat qui ont déployé des efforts incessants pour aider la Commission à s'acquitter avec succès de sa tâche.

46. M. ASHA (Syrie), prenant la parole au nom des Etats arabes, rend hommage à l'impartialité, à la patience et à la tolérance du Président, et adresse ses remerciements au Vice-Président, dont toutes les délégations regrettent le départ imminent. M. Asha remercie également le Président du Comité consultatif et exprime l'espoir que le Secrétaire général, qui a si fréquemment assisté aux débats de la Commission, n'éprouvera pas de difficulté à assurer la mise en œuvre des recomman-

dations et des décisions adoptées. La Commission doit beaucoup aux fonctionnaires du Secrétariat, notamment au Secrétaire du Comité consultatif, qui a fait preuve d'un dévouement sans réserve et auquel les Etats arabes tiennent à rendre particulièrement hommage.

47. M. BIHIN (Belgique), parlant au nom des pays du Benelux, remercie le Président de la patience et de la courtoisie qu'il a montrées dans la conduite des débats et déclare que la Commission a apprécié au plus haut point la compétence du Vice-Président et du Rapporteur et les services considérables qu'ils ont rendus. M. Bihin remercie le Secrétariat et en particulier le Secrétaire général, qui a consacré tant de temps aux travaux de la Commission, le Directeur du Bureau financier et les secrétaires de la Commission et du Comité consultatif.

48. M. CUTTS (Australie), parlant au nom des pays du Commonwealth, déclare que la session qui vient de se terminer a été fructueuse et constructive. La Commission a, en effet, abouti à des décisions importantes et d'une grande portée. Ce résultat est en grande partie dû à la compétence du Président et au précieux concours de tous les membres du Bureau de la Commission et du Secrétariat. La Commission se plaît en particulier à remercier le Secrétaire général, dont elle a apprécié l'esprit de compréhension et de coopération lors de l'examen de toutes les questions administratives.

49. M. DONS-MOELLER (Danemark), parlant au nom des délégations scandinaves, rend hommage à la sagesse et à la patience avec lesquelles le Président a dirigé les débats, et il remercie le Vice-Président, le Rapporteur et tous les fonctionnaires du Secrétariat de la collaboration qu'ils ont toujours et si volontiers apportée à la Commission. M. Dons-Moeller a tout particulièrement apprécié l'œuvre accomplie par le Président, les membres et le Secrétaire du Comité consultatif.

50. M. TCHETCHYOTKINE (Union des Républiques socialistes soviétiques), parlant au nom de sa délégation et des délégations de la RSS de Biélorussie, de la RSS d'Ukraine, de la Pologne et de la Tchécoslovaquie, remercie le Président, le Vice-Président, le Rapporteur et les autres collaborateurs de la Commission. Le Comité consultatif, le Secrétaire général et ses représentants ont joué un rôle extrêmement utile, et M. Tchetchyotkine tient également à féliciter tous les fonctionnaires qui ont assuré, de manière entièrement satisfaisante, le service de la Commission.

51. M. SAPRU (Inde) déclare que, grâce à l'impartialité et à l'esprit d'équité du Président, la Commission a pu examiner sans perdre de temps un ordre du jour très chargé, qui comprenait un certain nombre de questions controversées. Il convient aussi de féliciter le Vice-Président, qui a grandement facilité les travaux et que la Commission voit partir avec regret. La Commission est aussi très redevable au Rapporteur pour son dévouement et son sens de la précision juridique, ainsi qu'au Président et aux membres du Comité consultatif. M. Sapru fait confiance au Secrétaire général, qui est si profondément soucieux du succès de l'Organisation, et il lui adresse, ainsi qu'à ses collaborateurs et à tous les fonctionnaires du Secrétariat, les remerciements de sa délégation.

52. M. MONTERO BUSTAMANTE (Uruguay), parlant au nom des délégations d'Amérique latine, remercie le Président, le Vice-Président et le Rapporteur

de la Commission, le Président et les membres du Comité consultatif, ainsi que le Secrétaire général qui a beaucoup aidé la Commission et qui a fait preuve d'un grand esprit de conciliation.

53. M. BRAVO CARO (Mexique), M. BENDER (Etats-Unis d'Amérique), U HTUN TIN (Birmanie), M. STRAUCH (Brésil), M. ESFANDIARY (Iran), M. NATANAGARA (Indonésie), M. ASIROGLU (Turquie), M. LIU Yu-wan (Chine), M. HASSAN (Pakistan) et M. HORVAT (Yougoslavie) s'associent aux hommages rendus par les précédents orateurs.

54. M. HALL (Président par intérim du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires) déclare que le Comité consultatif est très sensible aux éloges qui viennent de lui être adressés. Le Comité lui-même tient à rendre spécialement hommage au dévouement de son secrétaire. M. Hall, au nom du Comité consultatif, remercie les membres du Bureau de la Commission et du Secrétariat.

55. M. LIVERAN (Israël) (Rapporteur) a vivement apprécié le privilège d'exercer les fonctions de Rapporteur. Il se félicite de l'occasion qu'il a ainsi eue de travailler en étroite collaboration avec les fonctionnaires du Secrétariat qui, par leur dévouement infati-

gable, ont permis à la Commission de terminer ses travaux en temps voulu et dont le concours est absolument irremplaçable. M. Liveran adresse également ses remerciements à la Commission, au Bureau et au Secrétariat.

56. M. M. I. BOTHA (Union Sud-Africaine) (Vice-Président) s'associe à l'hommage rendu au Président et au Rapporteur de la Commission, au Comité consultatif et à ses collaborateurs, ainsi qu'au Secrétaire général, qui a manifesté un vif intérêt pour les travaux de la Commission et qui a fréquemment assisté aux débats. M. Botha remercie les membres de la Commission des paroles élogieuses qu'ils ont prononcées à son égard; il doit beaucoup à l'accueil qu'il a toujours trouvé auprès d'eux. M. Botha regrette de quitter l'Organisation des Nations Unies, et il emportera le souvenir de dix années d'une collaboration heureuse. Il a particulièrement apprécié l'honneur que la Cinquième Commission lui a fait en le nommant Vice-Président.

57. Le PRESIDENT remercie à son tour les membres de la Commission.

La séance est levée à 17 h. 30.

## DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

### ALLEMAGNE (voir ci-dessous)

#### ARGENTINE

Editorial Sudamericana S.A., Alsina 500, Buenos Aires.

#### AUSTRALIE

H. A. Goddard, 255a George St., Sydney, and 90 Queen St., Melbourne.

Melbourne University Press, Carlton N.3, Victoria.

#### AUTRICHE (voir ci-dessous)

#### BELGIQUE

Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.

W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.

#### BOLIVIE

Librería Selecciones, Casilla 972, La Paz.

#### BRESIL

Livraria Agir, Rio de Janeiro, São Paulo and Belo Horizonte.

#### CANADA

Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto. Periodica, Inc., 5112 Ave. Papineau, Montreal.

#### CEYLAN

Lake House Bookshop, The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., P.O. Box 244, Colombo.

#### CHILI

Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.

Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.

#### CHINE

The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipei, Taiwan.

The Commercial Press Ltd., 170 Liu Li Chang, Peking.

#### COLOMBIE

Librería América, Medellín.

Librería Nacional Ltda., Barranquilla.

Librería Buchholz Galería, Av. Jimenez de Quesada 8-40, Bogotá.

#### COSTA-RICA

Trejos Hermanos, Apartado 1313, San José.

#### CUBA

La Casa Belga, O'Reilly 455, La Habana.

#### DANEMARK

Einar Munksgaard, Ltd., Norregade 6, København, K.

#### EGYPTE

Librairie "La Renaissance d'Egypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.

#### EQUATEUR

Librería Científica, Guayaquil and Quito.

#### ESPAGNE (voir ci-dessous)

#### ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Int'l Documents Service, Columbia University Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.

#### FINLANDE

Akateeminen Kirjakauppa, 2 Keskuskatu, Helsinki.

#### FRANCE

Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.

#### GRECE

"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.

#### GUATEMALA

Goubaud & Cia. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.

#### HAITI

Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.

#### HONDURAS

Librería Panamericana, Tegucigalpa.

#### HONG-KONG

The Swindon Book Co., 25 Nathan Road, Kowloon.

#### INDE

Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.

P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.

#### INDONESIE

Pembangunan, Ltd., Gunung Sahari 84, Djakarta.

#### IRAK

Mackenzie's Bookshop, Baghdad.

#### IRAN

Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.

#### ISLANDE

Bokaverzlun Sigfusar Eymondssonar H. F., Austurstraeti 18, Reykjavik.

#### ISRAEL

Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel-Aviv.

#### ITALIE

Librería Commissionaria Sansoni, Via Gina Capponi 26, Firenze.

#### JAPON (voir ci-dessous)

#### LIBAN

Librairie Universelle, Beyrouth.

#### LIBERIA

J. Momolu Kamara, Monrovia.

Albert Gemayel, Monrovia.

#### LUXEMBOURG

Librairie J. Schummer, Luxembourg.

#### MEXIQUE

Editorial Hermes S.A., Ignacio Mariscal 41, México, D.F.

#### NORVEGE

Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.

#### NOUVELLE-ZELANDE

United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.

#### PAKISTAN

Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frere Road, Karachi, 3.

Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore. The Pakistan Cooperative Book Society, Chittagong and Dacca (East Pakistan).

#### PANAMA

José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.

#### PARAGUAY

Moreno Hermanos, Asunción.

#### PAYS-BAS

N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.

#### PEROU

Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.

#### PHILIPPINES

Aleamar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.

#### PORTUGAL

Livraria Rodrigues, 186 Rua Aurea, Lisboa.

#### REPUBLIQUE DOMINICAINE

Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.

#### ROYAUME-UNI

H. M. Stationery Office, P.O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).

#### SALVADOR

Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.

#### SINGAPOUR

The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.

#### SUEDE

C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A-B, Fredsgatan 2, Stockholm.

#### SUISSE

Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.

Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.

#### SYRIE

Librairie Universelle, Damas.

#### TCHECOSLOVAQUIE

Ceskoslovensky Spisovatel, Národní Trída 9, Praha 1.

#### THAILANDE

Pramuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.

#### TURQUIE

Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.

#### UNION SUD-AFRICAINE

Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.

#### URUGUAY

Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 133, Montevideo.

#### VENEZUELA

Librería del Este, Edificio Galipán, Ave. F. Miranda No. 52, Caracas.

#### VIET-NAM

Papeterie-Librairie Nouvelle Albert Portall, Boite postale 283, Saigon.

#### YUGOSLAVIE

Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Terazije 27-11, Beograd.

*Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:*

#### ALLEMAGNE

Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin-Schöneberg.

W. E. Saarbach, Gereonstrasse 25-29, Köln (22c).

Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.

#### AUTRICHE

B. Wüllerstorff, Waagplatz, 4, Salzburg.

Gerold & Co., Graben 31, Wien 1.

#### ESPAGNE

Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

#### JAPON

Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome, Nihonbashi, Tokyo.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (Etats-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).

55F1